



Contrôle Maturité du jeudi 12 septembre 2024
Jour 256

AOC Muscadet

	Parcelle	Lieu-dit	pH	TAP	AT	Sucre	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	Var TAP	Var AT
MU 1	La Chapelle Heulin	Les Bois	3,17	9	6,77	152,1	6,73	22,47	+	0,20	0,21
MU 2	Le Landreau	Briacé	3,10	9,00	8,63	150,60	8,78	17,45	-/+	0,40	0,38
MU 3	Le Loroux Bottereaux	La Roche	3,08	9,50	7,59	159,90	7,39	21,07	O++	0,30	-0,11
MU 4	Drain	Le Moulin Auray	3,10	9,90	6,81	167,20	6,11	24,55	0	0,90	-1,32
MU 5	La Varenne	Les Joutières	3,19	9,70	6,37	162,40	6,12	25,49	O+	0,70	-0,34
MU 6	Le Cellier	Les Grandes Génaudières	stoppée								
MU 7	Saint Géréon	L'Ouche Guinière	stoppée								
MU 8	La Haye Fouassière	Le Fief du Breil	3,21	9,90	6,41	167,00	6,12	26,05	++	0,70	-0,51
MU 9	Mouzillon	L'Ouche Blanchard	3,11	9,80	7,11	165,50	6,73	23,28	O+	0,80	-0,11
MU 10	Le Pallet 1	Le Bois Lambert	3,08	9,20	8,17	155,00	7,84	18,97	O++	0,70	-0,39
MU 11	Le Pallet 2	Le Fraîche blanc	3,21	9,40	7,00	158,80	6,65	22,69	O+	0,60	0,00
MU 12	Vallet 1	Les Croix Pichon	3,08	9,80	8,69	164,10	8,71	18,88	++	0,90	-0,53
MU 13	Vallet 2	Le ferré	3,04	9,90	8,88	166,40	8,88	18,74	+/-	0,80	-0,56
MU 14	Bouaye	Les Chaumes	3,19	8,40	8,03	141,20	8,43	17,58	++	0,50	0,02
MU 15	St Philbert de Grandlieu	L'orionnière	3,06	9,60	8,27	161,00	7,94	19,47	O/+	0,80	0,01
MU 16	Clisson	Les Égars	3,11	8,80	8,84	147,70	9,13	16,71	O+	0,50	-0,23
MU 17	Gorges	Les Bourdonnières	3,10	9,20	7,96	155,40	7,94	19,52	O+	0,30	-0,03
MU 18	Maisdon	La Grenaudière	3,08	9,20	8,50	155,20	8,42	18,26	O+ / +	0,70	-0,13
MU 19	Saint Fiacre	Le Coing	3,13	8,50	9,36	142,40	10,08	15,21	+	0,50	-0,04
MU 20	Château Thébaud	Les Prineaux	3,06	8,50	9,72	143,00	10,16	14,71	O+ / +	0,80	-0,37
		Moyenne	3,12	9,34	7,87	157,21	7,90	20,53		0,62	-0,23



AOC Coteaux d'Ancenis Malvoisie

	Parcelle	Lieu-dit	pH	TAP 16,83 % vol	AT (g/L H2SO4)	Sucres	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	VAP TAP	VAR AT
MalCA1	La Varenne	grasselin	3,23	10,6	6,12	177,9	5,54	29,07	0	1,10	-1,12
MalCA2	Drain	Les Buttes	3,36	12	5,34	202,1	4,31	37,85	0	0,60	-0,27
MalCA3	Liré	brulardière	3,16	10,3	7,26	173,8	7,01	23,94	0	0,80	0,30
MalCA4	St Géreon	le bois mouchet	3,16	10,6	7,34	178,5	7,01	24,32	0	1,00	-1,21
MalCA5	Le Cellier	la grenaudière	3,24	10,6	6,11	178,6	5,36	29,23	0	0,70	-1,08
Moyennes			3,23	10,82	6,434	182,18	5,846	28,88		0,84	-0,68

IGP Chardonnay

	Parcelle	Lieu-dit	pH	TAP 16,83 % vol	AT (g/L H2SO4)	Sucres	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	VAR TAP	VAR AT
CHAR IGP 1	Bourgneuf en retz	La Touche	3,24	10,1	6,78	170,6	6,66	25,16	+	0,60	-1,25
CHAR IGP 2	Saint-Philbert-De-Grandlieu	Aujardière	2,95	8,8	9,94	148	10,57	14,89	++	1,50	-2,10
CHAR IGP 3	Château-Thébaud	Patis Chesnaie	3,03	7,4	9,46	124,9	10,02	13,20	0	1,10	-2,43
CHAR IGP 4	Vallet	Champteloup	3,06	9,8	7,88	164,9	7,23	20,93	-/+	0,90	-0,98
		Moyennes	3,07	9,03	8,52	152,10	8,62	18,55		1,03	-1,69

IGP Sauvignon

	Parcelle	Lieu-dit	pH	TAP 16,83 % vol	AT (g/L H2SO4)	Sucres	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire	VAR TAP	VAT AT
SauvIGP1	La Limouzinière	La Dorie	3	9,4	8,65	157,9	7,97	18,25	O/+	1,5	0,43
SauvIGP2	Bourgneuf en Retz	La Touche	3	10	9,62	168,5	9,04	17,52	0	1,2	-1,43
Moyenne			3	9,7	9,135	163,2	8,505	17,88		1,35	-0,5



IGP Gamay

	Parcelle	Lieu-Dit	pH	TAP	AT	Sucre	Ac. Malique	Indice Matu	Etat sanitaire
GamIGP1	Bouaye	Champs d'Avaux	3,08	8,3	8,32	139,5	8,15	16,77	O+
GamIGP2	Le Landreau	La Taraudière	3,02	8,7	8,83	145,6	8,12	16,49	0
GamIGP3	La Limouzinière	Grand Fé	2,92	6,5	10,15	108,9	12,19	10,73	0
			3,01	7,83	9,10	131,33	9,49	14,66	

Commentaires

Estimation rapide des charges, grille de lecture :

- : charges très faibles < 15-20 HI/Ha sur les ceps productifs,
- +/- : charges faibles 20-30 HI/Ha sur les ceps productifs,
- + : charges moyennes ou plus >30-35 HI/Ha sur les ceps productifs.

Interprétation de l'état sanitaire (Botrytis) :

- "0 »: Absence ou rares de foyers (fréquence de grappes touchées <5%)
- « 0/+ » : Présence épisodique de foyers (fréquence de grappes touchées +/- 10-15%)
- "+" : présence faible à modérée (fréquence de grappes touchées <20-30%)
- "++" : Présence forte (fréquence de grappes touchées >30%)

Pour cette campagne, soyez avisé des changements pour les parcelles suivantes :

La parcelle Mu13 (Melon B. Vallet, le Bas Ferré) jugée peu représentative change pour une parcelle située dans le même secteur mais au sein de l'entité du Ferré, le terrain devrait être un peu plus précoce que la parcelle précédente.

La parcelle Mu14 (Melon B. Bouaye, le Fief Guérin) a été arrachée, elle est remplacée par une parcelle du même secteur.



En raison de la situation phytosanitaire et des charges extrêmement faibles, les parcelles Mu6 et Mu7 ne sont plus prélevées.

Attention l'hétérogénéité inter et intraparcellaire est à des niveaux exceptionnels.

Rappel : la **date administrative** du ban des vendanges a été fixée par les services de la Préfecture en liaison avec l'INAO au **7 septembre 2024** pour toutes les AOC du nantais (Muscadets, Coteaux d'Ancenis et Gros Plant du Pays nantais).

AOC Muscadet

Quatrième prélèvement.

Le TAP Moyen s'élève à 9.34 % Vol et l'AT à 7.87 g/L H₂SO₄. 8 Parcelles ont atteint le niveau minimum requis pour l'appellation régionale Muscadet (Muscadet AC).

L'avancement des indices a repris avec probablement des phénomènes ponctuels de concentration. Certains comportements de parcelles (baisse du pH et hausse de l'acidité) sont assez inattendus mais pourraient s'expliquer par des effets « prélèvements » combinés à l'hétérogénéité parcellaire.

A ce stade de l'année nous pouvons tirer quelques enseignements. 2024 est la seconde année la plus pluvieuse depuis plus de 60 ans. Une période de juin à juillet chaotique et pluvieuse a favorisé une importante pression sanitaire. En outre elle a entraîné une floraison étalée puis une véraison lente à l'origine d'une très forte hétérogénéité intraparcellaire.

Les pluies de fin août et début septembre maintiennent la pression sanitaire et la dynamique de maturation demeure très lente. Les températures sont très fraîches pour la saison, inférieures d'environ 5 degrés aux normales saisonnières. Les nuits sont également froides avec des températures matinales inférieures à 10° dans certains secteurs. Sur la dernière décade l'avancement de la maturité demeure très modéré avec une hausse moyenne du TAP d'environ 0.12% Vol par jour (contre le double ou le triple quand les conditions sont plus favorables).

Si le retour d'un temps ensoleillé et assez doux est prévu après ce week-end ; le cycle approchant les 100 jours depuis la floraison moyenne, il faut s'attendre à une progression plutôt modérée des indices maturité.

En conséquence, suite aux prélèvements réalisés dans le vignoble, la Fédération des Vins de Nantes recommande un début de vendanges pour les domaines revendiquant du Muscadet pour la récolte 2024 à partir **du lundi 16 septembre** au vu de l'indice moyen de maturité enregistré sur le réseau des parcelles témoins de l'appellation.

Nous incitons chaque opérateur à suivre avec attention l'évolution des maturités de son vignoble.

Ce sera le millésime le plus tardif de ces dix dernières années et le troisième le plus tardif depuis 1994.



AOC Coteaux d'Ancenis Malvoisie

Quatrième prélèvement.

Reprise de la dynamique de maturation. Maturité minimale atteinte pour une parcelle. L'état sanitaire demeure satisfaisant.

Maturité non atteinte.

IGP Chardonnay

Quatrième prélèvement.

Comportement hétérogène, poursuite du processus de maturité, état sanitaire toujours à surveiller.

IGP Sauvignon

Quatrième prélèvement.

Bonne progression du TAP, probablement un léger phénomène de concentration.

Etat sanitaire globalement stable.

IGP Gamay

Premier prélèvement.

Niveau de maturité encore limitée. Hétérogène.

Prochain prélèvement Lundi 16 septembre 2024 :

Muscadet, Coteaux d'Ancenis Malvoisie.

IGP Chardonnay, Sauvignon.